

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 NOVEMBRE 2022**

**NOMBRE :**  
• de Conseillers en exercice 27  
• de présents 21  
• de votants 27

L'an deux mil vingt deux  
Le vingt-neuf novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation  
légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET**

**RACHAT D'UNE CONCESSION –  
COLUMBARIUM**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G COLLET H.  
DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY  
D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F.  
COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C.  
DESROUSSEAUX C. GRAND G. MONTAY

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 06/12/2022

Etaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S.  
SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE A. MALABOEUF

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 23/11/2022

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H.  
DUMOULIN G. MONTAY G COLLET D. RAMEZ C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommée pour  
remplir les fonctions de secrétaire.

Mme DOURNEL Josette, domiciliée à Lesquin (59810), Le Moulin des Flandres, Résidence Domitys, 18  
rue des Meuniers, a acquis le 9 novembre 2017 une case de columbarium pour une durée de 30 ans.  
Cette concession a été acquise pour la somme de 887€. Mme DOURNEL a exprimé son souhait de  
rétrocéder la concession à la commune. La dite concession est libre de tout occupant.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter la rétrocession de la concession  
détenue par Mme DOURNEL, au prix de 739,17 €, calculés au prorata temporis des années sur la base  
du prix d'achat de la concession.

**Adopté à l'unanimité**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 6 décembre 2022  
La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

